

39 LAMALGUE
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
Siège social : 1 RUE SAUNIER 83000 TOULON
Capital social : 100 €uros
RCS TOULON

Société en cours de constitution

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISIONS UNANIMES DE
NOMINATION DU GERANT EN DATE DU 15 JANVIER 2026

Les soussignés :

- CHARLOTTE BORIE INVESTISSEMENTS (CBI), SCI au capital de 100 euros
Ayant son siège social 1 rue Saunier 83000 Toulon
Immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro 914.890.272, représentée par ses co-gérants Charlotte BORIE et Julien BORREL.
- ELAN, SCI au capital de 100 euros
Ayant son siège social 18 rue Pierre Suffren 83000 Toulon
Immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro 899.274.252, représentée par ses co-gérants Marion TROUILLOUD et Adrien SARAFIAN.
- NYCE FOOD, SAS à associé unique, au capital de 4.880 euros
Ayant son siège social 7 avenue du Pre des Pêcheurs 83000 Toulon
Immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro 515.119.790, représentée par son Président Armand FABIEN.

Seuls associés de la Société 39 LAMALGUE en cours de constitution se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société, pour désigner d'un commun accord le premier gérant.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

PREMIÈRE DÉCISION - NOMINATION DES GÉRANTS

Les soussignés nomment en qualité de gérant de la Société M. Julien BORREL, né le 12 avril 1984 à Toulon, demeurant 1 rue Saunier 83000 Toulon.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Le Gérant déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction de gérer une société civile.

DEUXIÈME DÉCISION – POUVOIRS DU GÉRANT

Le gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts de la Société.

TROISIÈME DÉCISION- REMUNERATION DES GÉRANTS

Le Gérant n'aura droit à aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Il aura uniquement droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

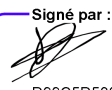
QUATRIÈME DÉCISION - POUVOIR À L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

Les associés soussignés, donnent tous pouvoirs à Maître Sophie BORIE-DOUCEDE à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Le présent acte a été conclu à titre d'écrit sous forme électronique au sens de l'article 1366 du Code civil et signé par voie électronique au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en œuvre par DocuSign®, garantissant le lien de chaque signature avec le présent acte conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

Fait en autant d'exemplaires que requis par la loi,

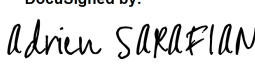
CHARLOTTE BORIE INVESTISSEMENTS (CBI)
représentée par ses co-gérants Charlotte BORIE et Julien BORREL

Signé par :

D99C5D580FE1476...

DocuSigned by:

531268954D814B1...

ELAN
représentée par ses co-gérants Marion TROUILLOUD et Adrien SARAFIAN

DocuSigned by:

1FEC87BCDA4D4B3...

Signé par :

2E89F05170C44BD...

NYCE FOOD

représentée par son Président Armand FABIEN.

DocuSigned by:

96070C9AF51E4B4...

Julien BORREL

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Signé par :

D99C5D580FE1476...